

AVIS D'ABATTAGE

Conformément à l'art. 15 de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager LPrPNP, la Municipalité publie la demande d'abattage qui porte sur les éléments suivants :

- adresse : Route de Mex 16, Parcelles No 96 et 97
- arbres concernés : Un pommier rainette sur RF 96 et un prunier sur RF 97
- raisons évoquées : Ces arbres sont vieux et perdent leur écorce. Les couronnes risquent de tomber.

Une arborisation compensatoire a été déjà mise en place par la plantation d'un pommier sur la parcelle 67 et un mirabellier sur la parcelle 83.



Les remarques ou oppositions doivent être déposées à l'administration communale avant le 9 avril 2026.

La Municipalité

Sullens, le 11 mars 2026